

# Élaborer un nouveau projet d'établissement porteur de sens

*La science des projets consiste à prévenir les difficultés de l'exécution*  
Vauvenargues

Un projet d'établissement et/ou de service doit être élaboré ou révisé au minimum tous les 5 ans. Outre la description de l'organisation et du fonctionnement, ce projet écrit devrait préciser les axes de travail des prochaines années.

Dans un environnement évolutif, il s'agit d'un travail important, tant pour la stratégie de l'établissement ou du service que pour la visibilité apportée à l'équipe et la qualité des projets personnalisés. En toute rigueur, ce travail devrait être participatif. De fait, une aide méthodologique permet d'optimiser le temps et l'énergie de l'équipe. Elle ouvre aussi sur d'autres expériences. Elle apporte un espace de réflexion, de respiration, une aide à la structuration du projet dans un format adapté. Elle facilite l'acquisition d'une vision et une élaboration adaptée aux besoins de l'établissement ou du service. Elle constitue un véritable levier d'accompagnement des évolutions à mener.

## Objectifs pédagogiques

- Acquérir une méthode facilitant l'élaboration du projet d'établissement ou de service
- Etre en mesure de définir des axes stratégiques
- Savoir optimiser le temps consacré aux réunions
- Enrichir la réflexion sur les pratiques professionnelles

## Programme

### I. Qu'est-ce qu'un projet d'établissement ?

- Notion de projet
- Distinctions : projet associatif, d'établissement, de service
- Objectifs
- Enjeux
- Obligations juridiques
- Contenu obligatoire, contenu habituel
- Apports attendus
- Pièges à éviter

### II. Comment l'élaborer ?

- Etapes
- Evaluation du projet actuel
- Méthodologie ANESM-HAS
- Attentes : gouvernance, direction, équipes, usagers, partenaires
- Temps à y consacrer, temps disponible
- Cœur du ou des projets

## Professionnels concernés

Tout professionnel intéressé

## Méthode

Exposé du formateur ; support fourni aux stagiaires ; auto-évaluation des acquis ; ateliers et/ou discussion

## Pré-requis

Néant

- Contenu obligatoire (à jour de la loi du 07 fév. 2022)
- Groupes de travail
- Pilotage
- Outils

### III. Comment le finaliser ?

- Rédaction
- Validation
- Adoption
- Suivi

### IV. Atelier(s) de travail

Selon les cas : valeurs, orientations, population accueillie, système d'information, orientations, principes, modalités de travail, fiches actions, indicateurs, suivi

### V. Évaluation - bilan



Intra\* : 1 à 5 jours  
selon besoin  
(7h par jour de formation)



Formateur-consultant



Cf. devis\*



Sur mesure :  
nous contacter

## Modules complémentaires

- Anticiper les évolutions du secteur médico-social
- Informatisation en ESMS

## Information et inscription

Contactez-nous  
Tél. : 02 97 80 30 40  
contact@analys-sante.fr  
www.analys-sante.fr